

2015-2019 / Bulletin n° 023

Le 30 juillet 2015

## LE SYNDICAT OBTIENT DU TEMPS DE PLUS POUR PRÉPARER LES ERMP ET LES ENVOIS PORTANT UN CODE À BARRES LÀ OÙ LE COURRIER EST SÉQUENCÉ MÉCANIQUEMENT

### 3,78 MINUTES DE PLUS PAR ITINÉRAIRE : POSSIBILITÉ DE 70 NOUVEAUX EMPLOIS

Il aura fallu plus de six ans pour que Postes Canada accepte enfin de se rallier au point de vue du Syndicat et accorde aux factrices et facteurs le temps dont ils ont besoin pour préparer les envois à remettre en mains propres (ERMP) et les envois portant un code à barres dans les installations où le courrier fait l'objet d'un tri séquentiel mécanisé.

La nouvelle valeur de temps intérimaire découlant de la transformation postale (TP) fait passer de 2,19 minutes à 5,97 minutes le temps alloué aux factrices et facteurs motorisés pour préparer ces envois. Selon les niveaux d'effectifs actuels, dès que la nouvelle valeur de temps sera intégrée aux itinéraires motorisés séquencés et de BPCOM, elle devrait permettre la création de 70 nouveaux emplois. Conformément au paragraphe 2.8 de l'annexe « V » (1) de la convention collective, la nouvelle valeur de temps s'applique à mesure que les réorganisations d'itinéraires ont lieu.

Postes Canada a mis en place les méthodes de travail relevant de la TP en 2008. La mise en œuvre de la TP ans les postes de facteurs et factrices a commencé en 2010. Durant le processus de validation, le Syndicat a exigé un certain nombre de changements, soutenant que les méthodes de travail de la TP n'étaient pas les méthodes utilisées par les factrices et facteurs.

Un de ces changements visait la méthode de travail utilisée pour préparer les ERMP et les autres envois portant un code à barres (produits S4 et ERMP). Les factrices et facteurs n'avaient droit à aucune valeur de temps pour obtenir le terminal de données portatif (TDP), balayer les envois portant un code à barres et traiter les ERMP mal triés. Ils obtenaient une valeur fixe de 2,19 minutes par jour pour gérer tous leurs ERMP et envois portant un code à barres, peu importe leur nombre.

Étant donné que les méthodes de travail utilisées par les factrices et facteurs étaient tellement différentes de celles proposées par Postes Canada, celle-ci a finalement accepté de remanier sa méthode officielle de préparation des produits S4 et des ERMP et de bonifier la valeur de temps intérimaire.

Le Syndicat et Postes Canada ont conclu un protocole d'entente le 10 juillet dernier qui met en place une nouvelle méthode de travail et une nouvelle valeur de temps pour la préparation des produits S4 et des ERMP. Les factrices et facteurs motorisés ont maintenant du temps pour obtenir le TDP, lire et balayer les envois portant un code à barres et les placer en ordre séquentiel dans les conteneurs à lettres et à grands objets plats (CLGOP). L'ancienne valeur de 2,19 minutes par jour est remplacée par une valeur de 5,97 minutes par jour et, depuis le 29 juin dernier, elle est mise en application dans toutes les réorganisations visant les itinéraires motorisés séquencés et de BPCOM.

Bien que la nouvelle valeur allouée à la préparation des produits S4 et des ERMP ne s'applique pas aux itinéraires à pied, Postes Canada et le Syndicat continuent de se rencontrer pour déterminer une méthode de travail et une valeur de temps qui conviendraient aux itinéraires à pied dont le courrier fait l'objet d'un tri séquentiel mécanisé.

La nouvelle valeur de temps intérimaire pour les produits S4 et les ERMP est établie en fonction de trente (30) envois par jour. Une fois que sera terminé le processus mixte syndical-patronal de validation des normes intérimaires et que les normes définitives auront été établies, le temps alloué aux factrices et facteurs motorisés pour la préparation des produits S4 et des ERMP variera en fonction du nombre réel d'articles reçus pour chacun des itinéraires.

Solidarité,

Martin Champagne  
4<sup>e</sup> vice-président national

2015-2019 / Bulletin n° 023  
MC/lh sepb 225- ab/sefp 1979

